



Communiqué de presse

JUIN 2025

Activ Travaux ouvre son offre Premium aux maîtres d'œuvre et architectes d'intérieur grâce à un nouveau dispositif d'agrément

Activ Travaux, réseau national de contractants généraux spécialisé dans les projets de rénovation, d'extension et d'aménagement sur le segment CSP+, annonce le lancement d'un **programme d'agrément à destination des maîtres d'œuvre et architectes d'intérieur indépendants** pour poursuivre sa stratégie de leadership.

Ce dispositif leur permet de rejoindre l'écosystème **Activ Travaux Premium**, tout en conservant leur indépendance, leur identité et leur relation client. Objectif : leur offrir l'opportunité de proposer une **offre « clés en main » en toute sécurité**, via la structure de contractant général représentée localement par un concessionnaire Activ Travaux.

Une solution professionnelle sans renoncer à son identité

Cette stratégie repose sur un principe simple : le professionnel agréé reste **totalelement autonome dans sa pratique**, tout en pouvant s'appuyer, selon les projets, sur une **offre contractant général en marque blanche**. Le cadre contractuel, juridique et assurantiel est pris en charge par l'enseigne Activ Travaux France.

« Nous avons construit ce modèle pour valoriser les talents indépendants sans les enfermer dans un réseau. C'est une relation équilibrée, agile et tournée vers la qualité de service », explique Christian Gahinet, Président du réseau Activ Travaux.

Formation, outils et accompagnement sur-mesure

Pour accompagner les professionnels agréés, Activ Travaux propose :

- Une **formation spécifique** à la méthode et aux process contractants généraux ;
- Un accès à des **outils métiers premium** ;
- Un **accompagnement personnalisé**, en lien direct avec le concessionnaire référent et Evan Lainé architecte d'intérieur associé en charge du pilotage du programme d'agrément ;
- Une **politique d'honoraires** transparente et cohérente sans droit d'entrée ni coût d'hébergement ;

Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie de développement du réseau, qui souhaite constituer, aux côtés de ses concessionnaires, un **réseau local d'excellence**.

Une opportunité pour les professionnels ambitieux

Les premières demandes d'agrément ont d'ores et déjà été enregistrées un peu partout en France, de la part d'architectes, architectes d'intérieur, maîtres d'œuvre, designers... tous les professionnels souhaitant élargir leur offre, structurer leur activité ou proposer un service global à leurs clients peuvent déposer une demande d'agrément dès aujourd'hui par mail à :
